

# accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 01/2010

## LA RECHERCHE SUR L'ETRE HUMAIN

Si le peuple l'accepte, la Confédération obtiendra la compétence pour réglementer de manière plus adéquate la recherche sur l'être humain, régie actuellement par une loi lacunaire. Le PEV recommande le Oui.

HEINER STUDER,  
PRÉSIDENT DU PEV SUISSE

Le nouvel article constitutionnel proposé doit permettre à la Confédération d'adopter une nouvelle réglementation concernant la recherche sur l'être humain. La loi actuellement en vigueur est lacunaire, non homogène et confuse. Dorénavant, la Confédération doit pouvoir adopter des directives concernant la recherche sur l'être humain lorsque la protection de la dignité et de la



Heiner Studer, président du PEV.

personne humaine l'exige. En cela, la Confédération doit assurer la préservation de la liberté de recherche et prendre en compte l'importance de la recherche pour la santé et la société.

Lors des débats parlementaires, le PEV a, en vain, tenté de réduire les libertés accordées par ce nouvel article constitutionnel, par exemple

afin d'éviter la commercialisation de la recherche. Néanmoins, le texte constitue une base adéquate pour une loi sur la recherche sur l'être humain. C'est lors de l'adoption de cette dernière que le parlement devra clarifier les questions controversées.

Pour le PEV, il est important que l'article soumis au peuple ne clarifie pas uniquement les compétences en la matière mais qu'il contienne également des mesures de protection. Ainsi, les patients doivent être informés et donner leur accord avant qu'ils ne deviennent l'objet d'une recherche ou alors une vérification indépendante doit avoir démontré que la protection du participant est assurée. Les délégués du PEV Suisse recommandent par conséquent le Oui avec 79 voix contre 1.

### CONSIGNES DE VOTE

Le PEV recommande le vote suivant pour la votation du 7 mars :

<b>La baisse du taux de conversion minimal (modification de la LPP)</b>	<b>OUI</b>
<b>L'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain</b>	<b>OUI</b>
<b>Initiative populaire pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux</b>	<b>OUI</b>

EDITO



### Pourquoi viser le Conseil d'Etat ?

En 2006, les partis chrétiens (PEV, UDF et PDC) ont totalisé 14% des suffrages, ce qui correspond à un siège au Conseil-exécutif. Plus grand parti parmi ces trois, le PEV veut obtenir ce mandat gouvernemental. Ceci d'autant plus que les partis du centre ne sont plus représentés au sein du Conseil d'Etat actuel.

Les bulletins de vote pré-imprimés abolis, chaque électeur devra inscrire les candidats de son choix à la main, sur un bulletin vierge. Cela offre une excellente opportunité au PEV, car il n'y aura plus de « vote de bloc » et tous les candidats auront théoriquement les mêmes chances.

C'est donc plein d'espoir de voir l'un des leurs accéder au Conseil-exécutif que les délégués du PEV BE ont plébiscité les candidatures de Marc Jost, Thoune, et de moi-même, représentant de la minorité romande, sachant qu'un siège est garanti au Jura bernois.

Mais le chemin qui mène au Rathaus est sinueux et l'appétit des partis gouvernementaux est grand. Souhaitons que le PEV parvienne à convaincre et à mobiliser largement son électorat.

Patrick Gsteiger, candidat au Conseil-exécutif bernois

J.A.B.

3000 Berne 7

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

# ASSURER LA PERENNITE DU 2<sup>ème</sup> PILIER

**La modification de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) a comme but d'abaisser le taux de conversion minimal de 6.8% à 6.4%. Le PEV soutient cette modification.**

WALTER DONZÉ,  
CONSEILLER NATIONAL

Le taux de conversion minimal est utilisé afin de calculer le montant de la rente de la prévoyance professionnelle (2<sup>ème</sup> pilier) en fonction des sommes de la caisse de pension. Une adaptation de ce taux devient nécessaire, car l'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Le même avoir doit, par conséquent, être réparti sur une plus longue durée. Sans la baisse du taux de conversion minimal, les caisses de pensions seront obligées de financer les rentes actuelles avec les contributions des personnes acti-

ves. Par ailleurs, si les caisses veulent investir l'argent de manière plus sûre, il y aura forcément moins de rendements. Comme les syndicats ont décidé de lancer un référendum, le peuple s'exprimera le 7 mars.

En ce qui concerne les caisses de pension autonomes, parler de « vol » de rentes n'est absolument pas correct. En effet, en cas de bénéfices, ces sociétés versent les surplus sur les comptes personnels ou en tant que réserve de fluctuation dans des fondations libres. Le cas se présente différemment pour les assurances vie qui sont également considérées comme caisses de pension: les rendements qui dépassent le taux de

conversion minimal ne sont normalement que très peu reversés aux institutions de prévoyance. Ainsi, on ne peut pas tout à fait nier que, dans un premier temps, la baisse du taux de conversion servira en premier lieu à augmenter le bénéfice des grandes assurances.

Les délégués du PEV Suisse étaient néanmoins convaincus que la baisse du taux de conversion minimal est indispensable en raison de la prolongation de l'espérance de vie. Ils ont par conséquent approuvé la modification de la loi par 53 voix contre 41, avec 6 abstentions.

## AVOCAT POUR ANIMAUX

# POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

**Un avocat cantonal pour la protection des animaux est un moyen efficace et bon marché pour l'application correcte de la loi sur la protection des animaux. Son introduction n'est pas contestée au sein de la population et elle est soutenue par le PEV.**

RUEDI AESCHBACHER,  
CONSEILLER NATIONAL

L'initiative populaire « Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers » de la Société suisse pour la Protection des Animaux (SPA) veut que les cantons doivent assurer que les intérêts des animaux lésés soient défendus d'office par un avocat de la protection des animaux. Cela signifie que si une procédure pénale pour violation de la loi sur la protection des animaux est ouverte, les animaux concernés reçoivent d'office une assistance juridique qui défend leur cause devant le tribunal. Ce procédé peut être comparé au droit de recours des

associations qui permet de reconnaître et de remédier aux violations de la loi sur la protection de l'environnement. Ainsi, l'avocat de la protection des animaux devra assurer l'application correcte de la loi sur la protection des animaux, loi qui est actuellement trop peu ou pas du tout appliquée dans beaucoup de cantons.

La protection qu'une société accorde aux plus faibles permet de mesurer son degré d'humanité. Les faibles, ce ne sont pas seulement des êtres humains, mais également les animaux qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes. Certes, la Suisse possède une loi sur la protection des animaux progressive, mais la mise en pratique ne suit que partiellement. A deux reprises déjà, le

parlement n'a pas voulu introduire l'avocat de la protection des animaux. Il ne restait donc guère d'autres moyens que l'initiative populaire. Les sondages montrent que la nécessité de cette initiative n'est guère contestée, puisque les électeurs y sont favorables à 70%. De plus, les cantons qui possèdent déjà des avocats pour les animaux ont fait de très bonnes expériences.

Ceux qui estiment que les animaux sont surprotégés en Suisse devraient modifier la loi sur la protection des animaux et non pas gêner son application. L'initiative ne prévoit pas de mesures plus strictes, mais soutient uniquement l'application correcte de la loi en vigueur. Le PEV soutient l'initiative avec 71 voix contre 26.



## PEV Fribourg au marché à Morat

Lors du marché de la Saint-Martin à Morat, le PEV a tenu son stand traditionnel. En douceur, mais avec des arguments pertinents, les membres présents ont tenté de convaincre les citoyens et citoyennes de rejeter l'initiative contre les minarets. Le résultat de la votation a été une grande déception pour le PEV du canton de Fribourg. Mais il est content de s'être engagé pour la bonne cause.

## DE BERNE

### La protection de la jeunesse

Suite à la mise en vente du CD « Liebe ist für alle da » du groupe Rammstein, Walter Donzé (conseiller national PEV BE) demande à la Confédération de créer une instance de protection de la jeunesse. Elle devrait être en mesure de protéger les enfants et les jeunes du contenu potentiellement dangereux de musiques, jeux, vidéos ou sur internet.

### Séparation du réseau et des services chez Swisscom

Afin d'encourager la compétition dans le secteur de la télécommunication, Ruedi Aeschbacher (conseiller national PEV ZH) propose une séparation fonctionnelle entre les parties « réseau » et « services » de Swisscom. Il s'appuie sur le procédé choisi par la commission compétente de l'UE.

# NEUCHÂTEL A MAL A SES HOPITAUX

DIDIER ROCHAT,  
MEMBRE DU COMITÉ PEV NE

2010 sera l'année cruciale de l'Hôpital neuchâtelois. En effet, le canton de Neuchâtel a mal à son système de santé. Depuis la fusion des hôpitaux en un Etablissement Hospitalier Multisites, le Conseil d'Etat met la pression pour que la nouvelle institution fasse des économies. Et le peuple, en contrepartie, se mobilise par trois initiatives pour éviter la diminution des prestations. Le PEV NE, pour sa part, avait écrit au Conseil d'Etat pour exprimer son désir à maintenir la maternité de Couvet et assurer un équilibre entre régions touchées.

Dans l'impossibilité de satisfaire l'ensemble de la population, le Conseil d'Etat a organisé des Etats Généraux de la Santé rassemblant l'en-

semble des acteurs professionnels et politiques. Et nous avons eu le plaisir d'y participer. Constat : il y a trop de capitaines dans ce paquebot. Le fédéralisme suisse réinvente 26 systèmes d'organisation, les assureurs et les collectivités se partagent les frais hospitaliers mais ne disposent pas des mêmes informations, les clivages entre professions médicales libérales et le système hospitalier se font de la concurrence. Le système suisse offre de bonnes prestations mais n'est pas efficace du tout : il faudrait un seul décideur et financeur !

Les Etats Généraux ont abouti à des résultats préliminaires particulièrement satisfaisants. Certes, pour arriver à diminuer les coûts de la santé au niveau de la moyenne suisse et éviter que l'Etat, par nos impôts, doive éponger des dettes 20% plus élevées qu'ailleurs, il faudrait diminuer la voilure d'environ 200

postes de travail, ce qui est énorme. Mais on peut y arriver en tirant tous à la même corde ! Oui, on peut faire mieux par la prévention (obésité, dépressions...) et une meilleure allocation des ressources.

Pour y arriver, une seule solution : davantage communiquer et partager les expériences. Dans le domaine de la planification par exemple, le PEV s'est réjoui de voir se dégager un compromis sur des points essentiels : le site mère-enfant à Neuchâtel et la chirurgie planifiable à La Chaux-de-Fonds ; et un accord pour que les frais supplémentaires de transports ne préteritent pas les régions périphériques.

Le PEV NE espère que les différentes initiatives seront retirées au profit d'un accord commun. Il encourage les différents partenaires à trouver des solutions acceptables et s'engagera également dans ce sens.

## OUI A LA LOI SUR L'ENERGIE

VALÉRIE KASTELEK,  
CO-PRÉSIDENTE PEV GE

Le 7 mars prochain, les Genevois sont appelés aux urnes pour se positionner sur une révision de la loi sur l'énergie dont le but est d'améliorer le bilan énergétique du canton de Genève et de contribuer à la réduction des émissions de CO2. En clair, il s'agit de mesures visant à assainir les bâtiments du point de vue énergétique, et à favoriser les énergies renouvelables. Les principales modifications du projet de loi concernent ainsi la construction, la rénovation et l'exploitation de bâtiments, la planification énergétique territoriale et l'exemplarité de l'Etat et des collectivités publiques.

Lors de son adoption par le Grand-Conseil, le projet de loi a été rejeté par les socialistes, qui lui reprochaient de mettre à la charge des locataires une partie du coût des travaux alors que les loyers genevois sont déjà les plus chers de Suisse. Le supplément de loyer de 10 F par pièce et par mois inscrit dans la loi est en effet très lourd socialement parlant. Pour le reste, ce projet de loi correspond au stade actuel des connaissances en matière de consommation et d'économies des énergies pour l'exploitation et la vie de bâtiments. Et comme l'immobilier absorbe approximativement 50% de l'énergie dépensée dans le canton de Genève, la mise en œuvre de mesures incitatives et contraignantes en matière d'économies d'énergies et de protection de l'air est particulièrement importante.

Le PEV Genève soutient cette révision de la loi qui assurera une dépendance moindre de la société face aux carburants fossiles. Toutefois, le Conseil d'Etat devra veiller à réajuster le montant des subsides versés par l'office cantonal du logement pour les personnes qui seraient prêteritées par une augmentation de loyer liée à l'adoption de cette nouvelle loi.

## MERCI !

### Bulletin de versement

Nous nous permettons de joindre un bulletin de versement destiné à couvrir les frais d'abonnement (CHF 7.- pour une année). Nous vous remercions d'avance de votre paiement.

## IMPRESSUM

accents : bulletin d'information du Parti  
Évangélique Suisse (PEV)

7<sup>ème</sup> année, numéro 1, janvier 2010

Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé : CHF 7.- /an.

Editeur : Parti Évangélique Suisse (PEV)

CP 294, 3000 Berne 7

Tél. 031 351 71 71, Fax 031 351 71 02

info@evppev.ch / www.evppev.ch

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements :

Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV  
161, ch. I.-de-Montolieu, 1010 Lausanne  
021 653 39 75, silvia.hyka@evppev.ch

## PEV VAUD

# L'ALLIANCE DU CENTRE : UNE FORCE QUI MONTE !

FRANÇOIS BACHMANN,  
CO-PRÉSIDENT PEV VAUD

Le PEV VD a créé en 2007, avec le PDC et l'UDF vaudois, l'Alliance du Centre (AdC) pour mieux défendre nos valeurs chrétiennes communes. Les quatre élus de l'AdC au Grand Conseil ont formé un groupe parlementaire avec l'élue de Riviera Libre, et ce groupe a depuis accueilli trois ex-libéraux et une socialiste. Les neuf députés de l'AdC se retrouvent aujourd'hui dans une position de pivot au Grand Conseil vaudois, entre 67 députés de gauche et 74 de droite. Les autres partis apprécient de plus en plus notre position centriste, écologique et indépendante, et

notre attitude pragmatique nous aide dans les débats de société, où nos valeurs peuvent se concrétiser et faire pencher la balance.

Pratiquement, il est agréable de préparer une session avec l'AdC : les discussions sur l'école, la politique de santé, les finances ou les fumoirs sont vives, mais on s'estime, on s'écoute et on respecte l'avis de l'autre. Les six hommes et trois femmes de notre groupe constituent un peu le sel dans la soupe du Grand Conseil !

En vue des élections de mars 2012 les trois partis fondateurs de l'AdC veulent reconduire cette alliance qui a fait ses preuves. Qui sait, peut-être trouvera-t-on dans deux ans un premier député PEV au parlement vaudois ?

# GEORG MÜLLER

Coordinateur régional du Jeune Parti Evangélique \*jpev

SILVIA HYKA,  
COORDINATRICE ROMANDE PEV

*Georg, tu es devenu coordinateur régional du \*jpev. Pourquoi cet engagement au sein d'un parti chrétien ?*

Pour voir du changement en Suisse; le mieux, c'est de s'engager personnellement directement.

*Comment penses-tu faire connaître le \*jpev auprès des jeunes ?*

Discuter, rencontrer des personnes, être présent.

*Quelle utilité pour un jeune membre du PEV de s'engager aussi au sein du \*jpev ?*

Le \*jpev est une petite structure avec (encore) peu de membres. Nous grandissons, mais chaque nouveau membre peut rapidement s'engager dans les domaines qui l'intéressent : dans un groupe de travail, éventuellement au sein du comité, dans sa région, pour des actions politiques locales, avec des pétitions.

*Tu as grandi en Afrique – quelle influence ?*

Mes années en RCA et au Cameroun m'ont montré une autre vie, un autre univers, d'autres problèmes. Au niveau de l'influence : la conscience que nous avons des frères et des sœurs en Christ à travers le monde entier et un intérêt pour les questions du développement.



Georg Müller

## Georg Müller en quelques mots :

27 ans, lic. en histoire et en anglais, diplôme d'enseignement gymnasial. Membre de l'équipe dirigeante de son église, engagé dans la louange, bassiste dans un groupe de rock, responsable d'un cercle de soutien pour des missionnaires avec Interserve au Kirgistan. Quelques prises de position :

- **Le papier des Jeunes socialistes sur la religion :** Un papier rétrograde, des idées dépassées, une influence « totalitarisante », peut-être un reflet de ce nouvel athéisme plus combatif.
- **La Suisse dans 20 ans :** Une Suisse plurielle qui se bat pour les valeurs de l'Evangile (développement durable, diplomatie, respect de la vie et engagement pour celle-ci de façon globale). Une Suisse qui est plus ouverte sur le monde et ses problèmes.

## Former une relève motivée et engagée

Le Jeune Parti Evangélique recrute et forme la relève du Parti évangélique. Nous voulons motiver de jeunes chrétien(ne)s de s'engager en politique et les mettre en contact. Le \*jpev compte actuellement 300 membres entre 14 et 32 ans.

Nous organisons des rencontres régulières afin de discuter l'actualité politique ou planifier des actions. Le \*jpev s'engage avec plaisir et élan pour les valeurs chrétiennes. Lutter contre l'endettement des jeunes, soutenir la campagne « pour une jeunesse sans cannabis » ou lancer une campagne contre la publication sexiste sont des exemples concrets de notre engagement.

Soutenir nos membres est une de nos priorités : pour cette raison nous lancerons l'année prochaine un projet de mentoring, soutenu par le PEV Suisse. Et pour faire bouger davantage les choses en Suisse, nous souhaitons compter 400 membres fin 2010.

Reto Stalder,  
secrétaire général \*jpev

## PEV JURA BERNOIS

# DEBUT DE CAMPAGNE POUR LE PEVJB

PATRICK GSTEIGER,  
PRÉSIDENT DU PEV JURA BERNOIS

Le PEVJB s'est lancé dans la campagne pour les élections cantonales bernoises et pour les élections au Conseil du Jura bernois (CJB) en tenant une conférence de presse. Elle a eu lieu le 18 novembre à Moutier, en présence de la plupart des candidats.

Patrick Gsteiger, président du PEVJB et candidat au Conseil-exécutif bernois a accueilli les médias, puis Silvia Hyka, coordinatrice romande, a présenté l'évolution et les défis du Parti évangélique en Suisse romande. Daniel Salzmann, membre du comité, a ensuite présenté le

programme de législature 2010 – 2014 (à télécharger sous pevjb.ch). Tom Gerber, membre du comité régional PEVJB et membre du CJB, se réjouirait d'être rejoint dans cet organe régional par d'autres élus du PEV, objectif fixé par le parti. En ce qui concerne les élections cantonales bernoises, le PEV du canton de Berne se montre également ambitieux : il souhaite obtenir un siège au Conseil-exécutif, ainsi que quinze mandats au Grand Conseil, dont un dans le Jura bernois. Finalement, Patrick Gsteiger a brièvement présenté les candidates et candidats.



## Les candidats du PEV

De gauche à droite, devant : Marlyse Habegger, Jan Muggli, Jürg-Gyger, Olivia Knuchel, Cornelia Vaucher et Ruth Conrad. Derrière : Igor Spychiger, Esther Gerber, Tom Gerber, Daniel Salzmann, Patrick Gsteiger, Silas Liechti, Jean-Marc Knuchel, Denis Loetscher et Manuel Gsteiger. Manquent sur la photo : Sabine Amstutz et Salomé Moser.